

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
N°C-202411-139
Du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Chandolas, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, BERRES Thierry, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, MARCHAL Yannick, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de LASTELLA Carole), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), THIBON Jean François (pouvoir de PLANET Olivier), GONTIER Philippe (pouvoir de ROUSTANG Yves), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), CARRIER Martine (pouvoir de LAPORTE Jean-Pierre), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), WALDSCHMIDT Pascal (pouvoir de BOISSIN Eric), COULANGE François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), PARMENTIER Luc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), FAURE Alexandre (pouvoir de PIOLAT Didier), MAZILLE Didier (pouvoir de MANFREDI VIELFAURE Pascale).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoir : 13

Date de la convocation 6 novembre 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : NATURA 2000 : FINANCEMENT DE L'ANIMATION DU SITE
« VALLEES DE LA BEAUME ET DE LA DROBIE »

La Communauté de Communes est la structure porteuse du site Natura 2000 FR820 2007 "Vallées de la Beaume et de la Drobie" depuis le 1er janvier 2021. Au travers de la mise en œuvre de la politique européenne Natura 2000 et de la politique départementale des Espaces Naturels Sensible, un projet local et global a été développé autour de la protection de la biodiversité en Pays Beaume Drobie. Cela s'est fait avec une volonté forte de faire participer les élus locaux et d'autres acteurs de terrains et de favoriser une transversalité pour la prise en compte des enjeux de biodiversité dans différents domaines d'actions de la Communauté.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité administrative des sites Natura 2000 depuis 1^{er} janvier 2023. Une nouvelle organisation de la gestion et des financements des sites Natura 2000 a été mise en place en 2024, dont le site « Vallées de la Beaume et de la Drobie » fait objet d'une dérogation afin de poursuivre le travail engagé localement en faveur de la biodiversité. Cette dérogation permet à la communauté de solliciter 50% de l'enveloppe allouée à l'animation du site Natura 2000 « Vallées de la Beaume et de la Drobie », de la part des fonds Européens.

A ce titre et afin de maintenir un travail d'animation du site Natura 2000 pour l'année 2025 et la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité, il convient de solliciter les crédits de FEDER ou de la Région à hauteur maximum de 13 500 €. Ce budget servira pour financer le poste de l'animatrice selon le plan de financement ci-dessous :

Animation Natura 2000 : Plan de financement 2025					
Dépenses de personnel	Coût	FEDER/REGION		Communes	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Poste d'animatrice Natura 2000	23478	11739	50%	11739	50%
Frais de structure (15%)	3522	1761	50%	1761	50%
TOTAL	27000	13500	50%	13500	50%

La Région déterminera si elle mobilise pour répondre à notre demande des fonds propres ou des crédits européens qu'elle gère.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver le budget prévisionnel et le plan de financement de l'animation Natura 2000 de l'année 2025,

Solliciter une subvention FEDER/REGION pour la mise en œuvre des actions 2025,

Inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

